



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CHARTRE DE LA LANGUE FRANÇAISE : LES MUNICIPALITÉS DE BANLIEUE PLAIDENT POUR LE MAINTIEN DU STATUT BILINGUE

Montréal-Ouest, le 12 mai 2021 – L'Association des municipalités de banlieue (AMB) tient à exprimer publiquement ses attentes à l'égard du projet de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui pourrait être présenté demain à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre responsable de la Langue française, M. Simon Jolin-Barrette.

« En tant qu'association représentant 13 des 15 municipalités ayant un statut bilingue sur l'île de Montréal, nous nous présentons comme les représentants de l'équilibre dans le respect des droits de tous nos citoyens, peu importe leur langue maternelle ou d'usage. Nous appuyons totalement le consensus social et politique en faveur de la protection et du renforcement du statut de la langue française au Québec. En même temps, nous avons à cœur de protéger les acquis jugés importants par les citoyens de nos municipalités.

En ce sens, nous participerons activement aux travaux et aux débats entourant ce projet de loi afin que celui-ci réponde à ces critères. Ainsi, nous devons attendre de prendre connaissance de l'ensemble du projet de loi avant de le commenter dans son entier. Nous tenons cependant à exprimer une attente importante, et ce, immédiatement.

À notre avis, le statut bilingue permis à certaines municipalités devrait être maintenu, incluant dans le cas d'une évolution démographique. Lors de l'adoption de la Charte de la langue française, en 1977, cette possibilité avait été protégée par le gouvernement de René Lévesque. Sur le terrain, nous ne rencontrons aucune problématique justifiant de retirer ce droit aux municipalités qui détiennent ce statut, au contraire. La flexibilité dont elles disposent permet d'offrir de meilleurs services aux citoyens.

Pour nous, l'équilibre signifie de renforcer la langue française sans retirer de droits aux citoyens des municipalités bilingues », déclare M. Beny Masella, président de l'AMB et maire de Montréal-Ouest.

Association des municipalités de banlieue

L'Association des municipalités de banlieue est une association regroupant les mairesses et les maires de quinze villes liées de l'agglomération de Montréal, chacune autonome dans leur gestion municipale et leur prise de parole, qui défendent les intérêts de quelque 250 000 citoyens et assument près du cinquième du budget de l'agglomération de Montréal.

- 30 -

Source : Association des municipalités de banlieue

Renseignements :

Mathieu Santerre, 581 996-5344, medias@lorangebleue.biz

Vincent Robidas, 514 795-1877, vrobidas@amb-asm.qc.ca